




Une nouvelle vision
de la Solidarité.

www.assosolidarite.org

ONG - Accord-Cadre n° 001385 signé le 27/7/2016 

DECISION n° 004-2021-ASSO PLUS-CA

**Portant ouverture d'une représentation de l'ONG
« Association Solidarité pour le Développement Plus (ASSO+) pour
le Cercle de Kangaba**

Le Président du Conseil d'Administration,

- Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ONG ASSO+, tenue le 12 août 2021 ;
- Vu les Statuts et Règlement intérieur de l'ONG ASSO+ ;
- Vu la Décision n° 001-2021-ASSO PLUS-AGE du 27 août 2021 portant création et désignation des membres du Conseil d'Administration de l'ONG ASSO+ ;
- Vu la Décision n° 002-2021-ASSO PLUS-AGE du 30 août 2021 portant création du Comité Exécutif de l'ONG ASSO+ ;
- Vu la Décision n° 003-2021-ASSO PLUS-AGE du 30 août 2021 portant nomination du Secrétaire Général du Comité Exécutif de l'ONG ASSO+ ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est ouvert une représentation de l'ONG ASSO+ dans la Commune Urbaine de Karan, dans le Cercle de Kangaba.

Article 2 : Sous la supervision du Comité Exécutif, la représentation de l'ONG ASSO+ dans la Commune Urbaine de Karan, organise, coordonne et contrôle les activités de l'ONG dans le Cercle de Kangaba.

Article 3 : La représentation de l'ONG ASSO+ pour le Cercle de Kangaba est dirigée par un Coordinateur local, nommé par une Note de service du Comité Exécutif.

Article 4 : La fonction de Coordinateur Local est bénévole et ne donne droit à aucune rémunération.

Toutefois, le Coordinateur Local peut être lié à l'ONG ASSO+ par un Contrat de travail dans les conditions prévues par les textes en vigueur en République du Mali.

Article 5 : La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Ttes autorités adm. et locales du Cercle de Kangaba /Pour compte rendu
- Site web www.assosolidarite.org /Pour diffusion
- Antennes Karan-Mopti-France /Pour attribution
- Archives /Pour classement

Bamako, le 30 août 2021
Le Président,



Mamadou Keita
Mamadou KEÏTA